

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} février 2024 à 19h00

Le 1er février 2024, les membres du conseil d'administration du CCAS, convoqués le 26 janvier 2024, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président du CCAS.

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLÉ, Benjamin WATIER, Gérard ADRIEN et Mmes Céline WALTER, Sylvie VISNEUX, Jacqueline VISNEUX, Sylvie BIZET et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ. (9)

Absents excusés : - Absent : - Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Quorum 5 : atteint

Ordre du Jour :

- Bilan repas e fin d'année 2023

- Bilan budgétaire 2023 et prévisions 2024

- Mandat centre de gestion sur la protection sociale complémentaire

- Demande d'aide sociale

- Questions diverses

Clôture de la séance précédente

Le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2023 adressé aux membres du Conseil avec la convocation à la présente réunion est adopté à l'unanimité sans observation.

Bilan repas de fin d'année 2023

Les retours sont globalement positifs pour le repas, l'animation et la décoration.

Il y a eu 74 participants dont 40 bénéficiaires.

Coût total de l'opération 5267.10€ soit 3312.10€ après déduction des participations.

Pour 2024, les membres du Conseil proposent d'organiser le repas le samedi 23 novembre. Des devis animation et traiteur vont être demandés pour cette date.

Budgets 2023

Le budget voté a été respecté. Le compte de gestion transmis par la trésorerie correspond au compte administratif du CCAS soit un déficit de fonctionnement de 7265.92€ sur 2023. Le solde reste excédentaire de 49 182.21 avec le report des années antérieures.

Ce résultat s'explique par une baisse des revenus par le service d'aide-ménagère et une hausse des charges de personnel liée aux augmentations du point d'indice et du SMIC (dispositions légales).

Le Conseil souligne que si le report continue de diminuer d'autant tous les ans, le CCAS sera déficitaire dans moins de 7 ans. Les membres échangent sur les solutions envisageables pour générer des revenus et réduire les coûts. Ils souhaitent améliorer le taux de remplissage du planning de l'aide-ménagère. L'organisation d'animations payantes n'est pas retenue faute de bénévoles pour les mettre en place et les encadrer et sans conviction quant au nombre d'inscriptions. Ils ne souhaitent pas augmenter la participation au repas de fin d'année.

Budget 2024

Pour les recettes : les revenus générés par le Legs augmenteront cette année grâce aux réévaluations des loyers et à la baisse de la taxe foncière.

Pour les dépenses : le Conseil souhaite maintenir le budget actuel sur l'organisation du repas. Les charges de personnel devront être estimées à la hausse pour pouvoir suivre les réformes en préparation.

Le budget va être préparé selon ces recommandations et sera soumis au vote courant mars.

Mandat au Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Marne propose ses services pour les procédures d'appels d'offres concernant la couverture des risques santé et prévoyance. Cette disposition devient obligatoire pour les employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 (prévoyance) et 1/01/2026 pour la santé.

Le Conseil approuve à l'unanimité. **Délibération 2024/02-01.**

Demande d'aide sociale

Une demande d'aide sociale a été adressée au CCAS. Il est rappelé qu'en 2019, le CCAS a pris une délibération rappelant les conditions d'attribution des aides sociales : l'aide doit être exceptionnelle et ponctuelle, la demande doit être appuyée par l'assistante sociale, elle doit concerner l'énergie, ne peut être pécuniaire et le foyer doit compter un ou des enfants (délibération 2019/11-03). Les membres du Conseil comprennent la demande et les difficultés rencontrées. Ils souhaitent donc qu'une réponse soit faite au demandeur en ces termes, pensant que l'assistante sociale sera plus à même de l'aider à trouver des solutions appropriées à ses besoins. Le Conseil s'engage à examiner la demande si l'assistante sociale appuie son dossier.

Questions diverses

La prochaine réunion aura lieu en mars.

La séance est levée à 21h.